



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
ordinaire  
12 janvier 2021**

**21-01-01**

## **Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe**

### **Séance ordinaire du 12 janvier 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 12 janvier 2021 à 20 h 03 par voie de téléconférence considérant le décret du gouvernement du Québec numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, et tous les autres décrets subséquents prolongeant cet état d'urgence et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant au conseil de siéger à huis clos et à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

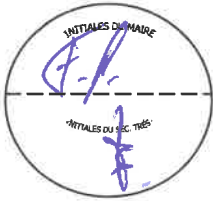
### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020
5. Renouvellement de la police d'assurance de la municipalité
6. Plan de remplacement des habits de combat du Service incendie – Achat 2021
7. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et plan de mise en œuvre
8. Centre sportif Soulanges – Attribution d'une aide financière
9. Classe extérieure de l'école Sainte-Marthe – Attribution d'une aide financière
10. Renouvellement du contrat de travail du directeur général – Adoption de l'addenda no 2021-01-CTDG
11. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement no 142-6 amendant le règlement de zonage no 142
12. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement no 144-5 modifiant le règlement des permis et certificats no 144
13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif aux fossés, aux canalisations de fossés et à l'installation de ponceaux
14. CPTAQ – Résolution d'appui pour faire reconnaître le bon type de boisé sur le lot 2 397 168
15. Correspondance
16. Questions de l'assistance
17. Levée ou ajournement de la séance

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Il est proposé

**21-01-02**

**D'ACCEPTER** les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2021-01-12/2020-12-31 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 75 942,61 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 48 851,90 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 47 787,02 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 401,59 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 178 983,12 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020**

Il est proposé

**21-01-03**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé

**21-01-04**

**D'ACCEPTER** le renouvellement, ce mois-ci, de notre police d'assurance MMQP-03-071110 auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et d'acquitter le montant, taxe provinciale sur l'assurance incluse, pour un total de 28 252 \$, payable sur réception de la facture du renouvellement par l'entremise du Groupe Ultima inc. courtier, avec qui la MMQ a son contrat de distribution.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **PLAN DE REMPLACEMENT DES HABITS DE COMBAT DU SERVICE INCENDIE – ACHAT 2021**

**ATTENDU QUE** les habits de combat à la disposition des membres du Service incendie ont, selon les normes en vigueur, une durée de vie limitée;

**ATTENDU QUE** la direction du Service incendie a entrepris il y a quelques années un plan de remplacement graduel et continu des habits de combats afin d'éviter une dépense importante la même année;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

**21-01-05**

**D'AUTORISER** la direction du Service incendie à poursuivre le même plan de remplacement des habits de combat et d'y consacrer la somme de 6 000 \$, taxes en sus, permettant ainsi l'achat de trois habits de combat pour l'année 2021.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le 1<sup>er</sup> juin 2010;

**CONSIDÉRANT** l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie durant sa 6<sup>e</sup> année d'application;

**CONSIDÉRANT** le SCRSI révisé qui fut adopté par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la séance du 25 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications ont été apportées au projet de schéma révisé par la MRC en accord avec les recommandations du ministère de la Sécurité publique afin d'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales;

**CONSIDÉRANT** l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit que chaque municipalité concernée et l'autorité régionale déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale fixés au schéma et déterminer leurs conditions de mise en œuvre dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera chargée;

**CONSIDÉRANT** l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions du plan de mise en œuvre contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de leur MRC;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

**21-01-06**

**D'ENTÉRINER** les objectifs de protection optimale fixés dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges déposé à la séance ordinaire du conseil de la MRC le 25 novembre 2020;

**D'ADOPTER** le plan de mise en œuvre de la municipalité de Sainte-Marthe contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **CENTRE SPORTIF SOULANGES – ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Marthe souhaite réitérer son soutien à la survie de l'équipement sportif que constitue le Centre sportif Soulanges;

**ATTENDU QUE** par un calcul tenant compte de la proportion de sa population parmi les municipalités de Soulanges, le montant suggéré en contribution par la municipalité de Sainte-Marthe en guise de soutien est de 1 008,48 \$, ce qui contribuera à combler, si modestement soit-il, le manque à gagner lié à la crise sanitaire de la COVID-19 de cet équipement sportif;

**ATTENDU QUE** notre municipalité a reçu une aide financière gouvernementale de 56 684 \$ liée à la COVID-19 afin de pourvoir à ce type de soutien;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**21-01-07**

**D'AUTORISER** le paiement de 1 008,48 \$ au Centre sportif Soulanges;

**DE SOUHAITER** à la municipalité de Saint-Polycarpe et au Centre sportif Soulanges le succès mérité à leurs démarches de maintien et de réhabilitation de cet aréna au service de la population soulangeoise.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **CLASSE EXTÉRIEURE DE L'ÉCOLE SAINTE-MARTHE – ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU QUE** la direction de l'école Sainte-Marthe a entrepris à l'automne 2019 des démarches visant la réalisation, selon un concept établi et éprouvé, d'un projet d'aménagement d'une classe extérieure au moyen de diverses subventions;

**ATTENDU QUE** les élus avaient été sensibilisés à ce projet et s'étaient montrés favorables à sa réalisation;

**ATTENDU QU'**une telle initiative favorisera la réussite éducative et la persévérance scolaire;

**ATTENDU QUE** la municipalité pourra s'enorgueillir que la cour d'école de sa localité puisse bénéficier d'une telle infrastructure;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est au-delà de 20 000 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**21-01-08**

**DE CONTRIBUER** financièrement pour une somme de 4 000 \$ à la réalisation du projet mentionné en préambule de cette résolution.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – ADOPTION DE L'ADDENDA NO 2021-01-CTDG**

**ATTENDU QUE** le contrat de travail du directeur général est à échéance;

**ATTENDU QUE** le renouvellement proposé est d'une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2021;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**21-01-09**

**D'ACCEPTER** le renouvellement du contrat de travail du directeur général pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2021;

**D'AUTORISER** le maire à signer l'addenda no 2021-01-CTDG visant à modifier et renouveler le contrat de travail initial convenu en 2017 entre la municipalité de Sainte-Marthe et son directeur général, monsieur Michel Bertrand.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 142-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 142**

Monsieur le conseiller Claude Gravel donne avis de motion qu'un nouveau règlement 142-6 amendant le règlement de zonage no 142 sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption.

Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

Par ailleurs, il est proposé

**21-01-10**

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement 142-6.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 144-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NO 144**

Monsieur le conseiller Carl Dupras donne avis de motion qu'un nouveau règlement no 144-5 modifiant le règlement des permis et certificats no 144 sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption.

Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

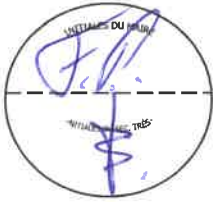
Par ailleurs, il est proposé

**21-01-11**

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement 144-5.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX FOSSÉS, AUX CANALISATIONS DE FOSSÉS ET À L'INSTALLATION DE PONCEAUX**

Monsieur le conseiller Carl Verreault donne avis de motion qu'un nouveau règlement relatif aux fossés, aux canalisations de fossés et à l'installation de ponceaux sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption.

Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

### **CPTAQ - RÉOLUTION D'APPUI POUR FAIRE RECONNAITRE LE BON TYPE DE BOISÉ SUR LE LOT 2 397 168**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Marthe souhaite protéger le potentiel acéricole de son territoire;

**ATTENDU QU'**un diagnostic forestier préparé par Dominic Roy, ingénieur forestier, a été déposé à la municipalité concernant une partie du lot 2 397 168;

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation est adressée à la CPTAQ visant à faire reconnaître le bon type de boisé sur ledit lot;

**ATTENDU QUE** le diagnostic de l'ingénieur forestier démontre que pour la superficie de la parcelle visée, il y a pratiquement absence d'érables;

**ATTENDU QUE** cette demande d'autorisation n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole puisque la demande vise plutôt à remettre en agriculture une superficie de terrain actuellement boisé à faible potentiel sylvicole et à potentiel acéricole nul;

**ATTENDU QUE** la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec procédera à une inspection afin de valider les informations fournies par l'ingénieur forestier;

**ATTENDU QUE** la superficie faisant l'objet de la demande se limite à 1,07 hectare;

**ATTENDU QUE** les érables se trouvant dans les autres secteurs seront conservés et qu'il est dans les projets du propriétaire de les exploiter à des fins acéricoles;

**ATTENDU QUE** cette demande d'autorisation est conforme à la réglementation d'urbanisme;

**ATTENDU QU'** il n'y a pas d'espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour un tel projet;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**21-01-12**

**D'APPUYER** la demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lot 2 397 168.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance, aucune question.

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**À 20 h 23,**

Il est proposé

**21-01-13**

**QUE** la présente séance soit levée.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

François Pleau  
Maire

Michel Bertrand  
Directeur général

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand  
Directeur général

